



Bruxelles, le 29 novembre 2023 – 11h00

KBC, KBC Brussels et CBC augmentent les taux d'intérêt des comptes à terme en euros à 5 et 8 ans.

Offre valable du 30 novembre au 8 décembre 2023.

En réponse aux conditions actuelles du marché et afin d'offrir aux clients un meilleur rendement sur leurs réserves de liquidités dont ils peuvent se passer plus longtemps, KBC, KBC Brussels et CBC modifient temporairement le taux d'intérêt des comptes à terme en euros à 5 et 8 ans. Cette offre est valable du 30 novembre au 8 décembre 2023.

Pour les comptes à terme KBC en euro d'une durée de 5 et 8 ans, ouverts durant la période susmentionnée, le taux d'intérêt est de :

- 2,60 % à 5 ans
- 2,90 % à 8 ans

Les taux d'intérêt sont des taux bruts (exprimés sur une base annuelle). Les taux actuels sont disponibles sur demande dans les agences de KBC, KBC Brussels et CBC ou via KBC (Brussels) - et CBC Live.

Précompte mobilier et frais

Les intérêts sont soumis au précompte mobilier belge de 30% (actuellement) sur le montant brut. Certains investisseurs peuvent toutefois prétendre à une exonération moyennant certaines conditions. L'explication de la fiscalité est applicable aux investisseurs particuliers soumis à l'impôt belge des personnes physiques. Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle et peut évoluer à terme.

Il n'y a pas de frais d'entrée ou de sortie pour les clients qui conservent le dépôt à terme jusqu'à l'échéance. Toutefois, si le client souhaite vendre le dépôt à terme avant la date d'échéance, la banque peut le racheter (remarque : la banque n'est pas obligée de racheter un dépôt à terme). La valeur que le client obtient au moment du rachat dépend des taux d'intérêt sur le marché et des frais que la banque prélève à ce moment-là. Il n'est donc pas certain que le client récupère intégralement son capital initial dans ce cas.

Risques

Risque de faillite :

Tous les dépôts auprès de KBC Bank (y compris KBC Brussels) sont garantis à concurrence de 100.000 € par personne, sous certaines conditions. En cas d'insolvabilité de KBC (par exemple une faillite), le client risque de perdre le montant des dépôts supérieurs à 100 000 euros ou le montant excédent peut être réduit ou converti en actions.

Tous les dépôts auprès de CBC Banque sont garantis à concurrence de 100.000 euros par personne, sous certaines conditions. En cas d'insolvabilité de CBC (par exemple une faillite), le client risque de perdre le montant des dépôts supérieurs à 100.000 euros ou le montant excédent peut être réduit ou converti en actions.

Risque d'inflation :

Les comptes à terme mentionnés présentent également un risque d'inflation. Une hausse soutenue des prix peut entraîner une perte de valeur du montant déposé.

Plaintes :

En cas de plainte, les clients peuvent contacter plaintes@kbc.be et/ou ombudsman@ombudsfm.be

Informations supplémentaires:

Il n'y a pas d'informations clés pour l'épargnant disponible pour ces comptes à terme.

[Compte à terme - KBC Banque & Assurance](#)

[Compte à terme - KBC Brussels Banque & Assurance](#)

[Compte à terme - CBC Banque et Assurance](#)

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens
Tél. 02 429 29 49 Tomas Meyers
pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)
